

**Intervention du Luxembourg**  
**60<sup>e</sup> Session du Sous-Comité juridique du CUPEEA**

Point 14 de l'ordre du jour : Ressources spatiales

Madame la Présidente,  
Chers délégués et observateurs,

S'agissant de la première fois que je prends la parole, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Chère Madame Aoki, pour votre nomination comme Présidente du Sous-Comité. Je vous assure du plein soutien de la délégation luxembourgeoise.

Je saisis également cette occasion pour remercier Madame Di Pippo et tout son staff du Bureau des Nations Unies pour les Affaires spatiales pour l'excellente préparation et organisation de notre réunion dans des circonstances toujours difficiles. Nous nous réjouissons que la 60<sup>e</sup> session du Sous-Comité puisse finalement avoir lieu.

Madame la Présidente,

Le Luxembourg se félicite de pouvoir aborder le sujet des ressources spatiales au sein du Sous-Comité juridique du CUPEEA. Depuis 2019, ce domaine continue de se développer de manière impressionnante. Nous apercevons des applications très concrètes et prometteuses permettant, par exemple, l'exploration de la Lune, de la planète Mars ou de l'espace lointain avec l'appui de technologies pouvant ravitailler divers engins sur place. Des applications terrestres dans le domaine de la médecine ou des technologies de pointe sont en train de devenir des réalités. Les ressources spatiales contiennent des opportunités réelles et concrètes pour le développement d'une économie viable, fondée sur l'exploration de notre système solaire et l'expansion de l'humanité dans l'espace, comme sur terre.

Depuis notre dernière session, un grand nombre de nouveaux défis se présente avec grande acuité et la question de la gouvernance internationale est posée avec plus d'insistance. Le Luxembourg rejoint ceux qui estiment que l'exploration, l'exploitation et l'utilisation des ressources spatiales doivent prendre place dans un cadre international, responsable et néanmoins permissif. Nous sommes animés par une approche qui n'interdit pas le déploiement de technologies toujours plus sophistiquées et innovantes, mais qui fixe un cadre clair, transparent, lisible et prévisible afin que tous les acteurs, publics et privés, qui désirent s'investir dans ce secteur soient tenus de respecter les mêmes règles.

Il est essentiel que tous les acteurs aient un accès égal et équitable aux ressources de l'espace, sans discrimination, dans un cadre international convenu d'un commun accord.

En octobre 2020, le ministre de l'Economie, Franz Fayot, a signé, ensemble avec un groupe initial de 8 pays, les Accords Artémis au nom du Grand-Duché. Les Accords Artémis établissent des principes fondamentaux basés sur le Traité sur l'Espace extra-atmosphérique de 1967. Les Accords d'Artémis renforcent l'engagement des nations participantes envers la Convention sur l'Enregistrement, l'Accord sur le Sauvetage des astronautes, ainsi que d'autres normes de comportement telles que le partage ouvert et opportun des données scientifiques. Les Accords Artémis s'intègrent parfaitement aux efforts du Luxembourg pour soutenir l'exploration pacifique et l'utilisation durable de l'espace et, plus particulièrement, des ressources spatiales au profit de l'humanité toute entière. La stratégie du Luxembourg vise à renforcer le secteur spatial et à promouvoir la création d'un écosystème spatial durable en lançant des actions et des mesures concrètes dans les domaines de la réglementation, de l'éducation, de la recherche, de l'innovation et du financement à long terme.

Le Luxembourg salue et soutient la création du « *Global Expert Group on Sustainable Lunar Activities* » (GEGSLA), proposé et accueilli par Moon Village Association (MVA). La création de GEGSLA souligne l'importance de la coopération et de l'échange d'informations pour la durabilité des activités lunaires. Nous souhaitons que le dialogue que nous menons au sein de ce groupe soit ouvert et inclusif autant que possible.

Madame la Présidente,

Le Luxembourg entend s'engager activement dans la discussion au niveau international sur le futur cadre lié à l'exploitation, l'exploration et l'utilisation des ressources spatiales, des discussions qui doivent rester ouvertes et se baser sur des orientations politiques tenant compte des intérêts de tous.

Le Luxembourg soutient l'idée de la création d'un groupe de travail pour encadrer les discussions sur la future gouvernance des activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales. A ce sujet, nous tenons à remercier les délégations allemande et finlandaise, tout comme belge et grecque avant eux, pour leurs excellentes contributions. Nous saluons le récent non-papier germano-finlandais, qui représente une excellente base pour nos discussions.

Un groupe de travail spécifiquement consacré aux aspects les plus urgents liés aux ressources spatiales et qui ne peuvent être traités qu'en coopération avec d'autres pays serait propice à ce que le sujet soit éclairé de manière distinctive et reçoive l'attention qu'il mérite. Nous avons un esprit ouvert quant au mandat d'un tel sous-groupe. Le Luxembourg estime que le résultat d'un groupe de travail ne devrait pas être préjugé, mais devrait plutôt se cristalliser au fur et à mesure que les discussions progressent. En effet, beaucoup d'idées circulent, mais elles ne vont pas toutes dans la même direction. Nous sommes donc favorables à une discussion plus large, concentrée davantage sur la raison d'être, les intérêts, les objectifs et les éventuels résultats escomptés du groupe de travail.

En tout état de cause, il nous paraît essentiel que tout groupe de travail tienne compte et intègre dans ses travaux des éléments dégagés dans d'autres enceintes, onusiennes ou autres. Le Luxembourg est convaincu que les Accords Artémis, ensemble avec les initiatives comme « *The Hague International Space Resources Governance Working Group* » et le Groupe d'experts mondiaux sur les activités lunaires durables du MVA, conduiront à un partage de connaissances précieux et à une meilleure compréhension technique des questions-clé, ce qui, à son tour, fera progresser les discussions et les progrès aux Nations Unies.

En conclusion, le Luxembourg estime que la coopération internationale est essentielle pour poser les fondations du cadre international lié à l'exploration, de l'exploitation et de l'utilisation des ressources spatiales. Pour le favoriser, le Luxembourg attache une importance prioritaire au cadre onusien qui est le plus propice pour développer cette gouvernance coopérative. Pour autant, il ne se referme pas à d'autres initiatives bi- et multilatérales tendant à favoriser l'exploration pacifique et l'utilisation durable de l'espace extra-atmosphérique et de ses ressources.

Je vous remercie pour votre attention.